

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4409

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Quartier du Terrailon - Opération de renouvellement urbain - Relogement et indemnisation de relogement des propriétaires occupants

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Flaconnèche

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Pallega, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Deciaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007

Délibération n° 2007-4409

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Quartier du Terraillon - Opération de renouvellement urbain - Relogement et indemnisation de relogement des propriétaires occupants**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier du Terraillon à Bron fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain ambitieux qui porte sur un site en copropriété.

Le comité d'engagement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), en date du 1er mars 2007, a validé ce programme de renouvellement urbain. La convention sera proposée à l'approbation du Conseil avant la fin 2007.

Par délibération en date du 21 juin 2005, le conseil de Communauté a individualisé une autorisation de programme de 43 M€ en dépenses et 30 M€ en recettes pour l'acquisition des logements, condition préalable au démarrage de l'opération.

Sur le périmètre de l'opération, la Communauté urbaine réalise depuis 2003, soit en application du droit de préemption renforcé, soit à l'amiable, des acquisitions de logements en vue de leur démolition ou de leur transfert en patrimoine locatif.

Le groupe Alliade, acteur de la requalification du quartier du Terraillon depuis de nombreuses années, met en œuvre, depuis 2007, un dispositif de relogement des locataires Habitation à loyer modéré (HLM), des locataires privés et des propriétaires occupants.

Compte tenu du caractère très social de cette opération, de sa mise en œuvre opérationnelle et en référence à la décision du Bureau n° B-2007-4894 en date du 22 janvier 2007 fixant les modalités de relogement et d'indemnisation des locataires du privé, il est proposé que la Communauté urbaine indemnise également les propriétaires occupants pour leurs frais de déménagement.

L'indemnité globale de la Communauté urbaine serait calculée selon les mêmes conditions que pour les locataires, c'est-à-dire selon les bases d'un forfait pour frais de déménagement fixé en fonction du type d'appartement occupé, tel que défini ci-dessous :

Type d'appartement	Indemnisation forfaitaire
T1	545 €
T2	635 €
T3	855 €
T4	955 €
supérieur à T4	1 075 €

L'enveloppe financière prévisionnelle est évaluée au maximum à 112 690 €. Cette dépense sera imputée sur l'autorisation de programme déjà individualisée pour les acquisitions foncières de Bron-Terraillon. Elle bénéficie d'un cofinancement Anru ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve les principes d'indemnisation des propriétaires occupants de logements acquis par la Communauté urbaine en vue d'être démolis.

2° - Fixe les montants de l'indemnité qui sera versée, tels que définis ci-dessus.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 827 - acquisitions foncières Bron-Terraillon.

4° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 213 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,